

Question présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 10 décembre 2019

Question écrite urgente

Bannir les voyages en avion, mais à quel prix ?

L'aviation est à l'origine de 2% des émissions annuelles de CO₂ provoquées par l'activité humaine. Les avions de dernière génération (A320neo, A330neo, A350) ont une consommation 70% inférieure à celle des aéronefs des années 60, mais rien n'y fait, la tendance est à dire que l'avion c'est mal et ça pollue. La honte de prendre l'avion dictée par l'illusion d'une bonne conscience s'intensifie en Europe et gagne le Conseil d'Etat qui va restreindre fortement ce type de voyage pour les membres de l'administration, quelle que soit la distance. Seule échappatoire : faire partie du Conseil d'Etat ou suivre des séminaires ou des formations à l'étranger qui ne sont pas organisés par l'Etat.

Délaisser l'avion au profit du train peut s'avérer très onéreux. *Le Matin* a comparé le prix d'un aller-retour Genève-Berlin en avion (39 francs) avec un trajet par rail en 2^e classe (258 francs). Mieux vaut également ne pas être pressé pour rejoindre la capitale de la patrie de Goethe en train, puisqu'il faut compter 13 heures de voyage. Contre 1 h 45 en avion. Des destinations plus lointaines en train supposent aussi des haltes avec des frais d'hébergement et de restauration ainsi que des jours ouvrables perdus.

Mes questions sont les suivantes :

- *A combien le Conseil d'Etat estime-t-il les surcoûts liés à sa décision de restreindre strictement l'usage de l'avion au sein de l'administration cantonale (coût supplémentaire pour des billets de train, hébergement, restauration, perte de jours ouvrables) ?*
- *Avec quel moyen de transport s'est rendue M^{me} Emery-Torracinta à Stockholm pour accompagner nos prix Nobel ?*

- *L'usage de l'avion peut-il être toléré si la compagnie compense intégralement les émissions de CO₂ ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.